

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024****Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025****N° 029/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 18 novembre, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président.

Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 12 représentant 12 voix

DELEGUES DES EPCI :**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – J. GIULIANO – F. PERO – N. RULLAN – E. AUDIBERT – R. DEBRAY
G. FERRANTE – J-L. LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B. DE BOISGELIN – L. MEAUME – P. MOACHON – C. VENTURINO GABELLE

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

D. BREMOND – J-C. FELIX – O. BARTHELEMY – C. LASSOUTANIE – A.
DECANIS – G. BRINGANT – A. RAVANELLO – O. ARTUPHEL – J-L. BONNET
J-M. CONSTANS – C. DELZERS – S. LOUDES – C. PAILLARD – G. FABRE –
O. HOFFMANN – D. CLERCX – J. PAUL – J-P. VERAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H. PHILIBERT – N. BREMOND – E. HUGOU – D. VAUZELLE

Le président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour rappel en 2024, les principales dépenses d'investissement prévues étaient : l'étude/AMO « imaginer les bourgs de demain à la lumière du ZAN » dans le cadre du SCOT, l'étude stratégique de déploiement du photovoltaïque sur foncier anthropisé et l'étude de programmation scénographique et de maîtrise d'œuvre pour le CIAP coeur.

Par conséquent, le président propose au comité syndical de procéder par anticipation à l'ouverture de crédits suivante :

- 25 % des crédits d'investissement de l'exercice 2024 au titre du budget principal 2025, soit :

Chapitre	BP 2024	Ouverture de crédits pour 2025
20 – Immobilisations incorporelles	393 149 .00 €	98 287.25 €
21 – Immobilisations corporelles	168 851.00 €	42 212.75 €

Le Comité Syndical

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROCEDE** à l'ouverture de crédits 2025 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS

